

COMMUNE DE RIXENSART

AVIS ENVIRONNEMENT

ENQUETE PUBLIQUE

ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Concerne la demande de la FONDATION MERODE – RIXENSART F.D.P.B. ayant établi son siège social rue de l'Eglise 40/5 à 1330 Rixensart en vue d'obtenir le permis d'environnement de classe 2 tendant à :

exploiter une tente événementielle d'une superficie de 532 m² d'une capacité d'accueil de 500 personnes dans le parc du château de Rixensart (site classé), sis rue de l'Eglise 40 5 à 1330 Rixensart.

Le projet relatif à un bien immobilier visé à l'article D.IV.17, alinéa 1^{er}, 3^o, du Code du développement territorial (CoDT) : en conséquence bien qu'il s'agisse d'un projet mixte nécessitant un permis d'urbanisme et un permis d'environnement, la demande n'est pas soumise à la procédure de permis unique. Chaque demande de permis est instruite séparément.

Le Collège communal porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

DATE D’AFFICHAGE DE LA DEMANDE : 11 mars 2020

DATE D’OUVERTURE D’ENQUETE : 16 mars 2020

DATE DE CLOTURE D’ENQUETE : 30 mars 2020

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête, chaque jour ouvrable de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 au Département Cadre de Vie, Colline du Glain 33 à 1330 Rixensart.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête. Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par la conseillère en environnement - Madame Anne PIRON (02/654.16.50) ou, à défaut par l'agent communal délégué à cet effet.

Une permanence sera assurée à l'Administration communale/Département Cadre de Vie, Colline du Glain 33 à 1330 Rixensart, les mardis 17 mars 2020 et 24 mars 2020 de 16h00 à 20h00 afin de consulter le dossier. La personne souhaitant consulter le dossier prend rendez-vous au plus tard 24h à l'avance auprès du Département Cadre de Vie/Service environnement - 02/654.16.50 – environnement@rixensart.be, à défaut de prise de rendez-vous, la permanence peut être supprimée.

La séance de clôture est organisée le lundi 30 mars de 14h00 à 15h00, Colline du Glain 33 à 1330 Rixensart, à la salle de réunion au Département Infrastructures - Colline du Glain 33 à 1330 Rixensart, où seront entendus tous ceux qui le désirent.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès du Fonctionnaire technique compétent: Service Public de Wallonie/DGO3 — rue de l'Ecluse 22 à 6000 Charleroi – (☎ : 071/654.760)

Le Directeur général,

La Bourgmestre,

Pierre VENDY

Patricia LEBON

PE 2019/0004